



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Lempdes, le 07/01/2025

Dossier suivi par : Simon PARPINELLI  
Gestionnaire agréments/Service régional de l'alimentation  
Tél. : 06 60 78 77 09  
Courriel :  
agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr  
Réf. : LE/2025/08  
Objet : Agrément phytosanitaire

COOP AGRICOLE CEREALES  
APPROVISIONEMENT  
7 R DU COMMERCE  
03220 - TRETEAU

## **AGRÉMENT**

**RELATIF À LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET AU CONSEIL  
À L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

### **Références :**

- *Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à M Bruno FERREIRA, directeur régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Vu l'arrêté DRAAF n°2024/10-06 du 07 octobre 2024 relatif à la subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – compétence d'administration générale*

<b>L'organisme</b>	<b>COOP AGRICOLE CEREALES APPROVISIONEMENT</b>
domicilié à	7 R DU COMMERCE 03220 - TRETEAU

**est agréé sous le numéro d'immatriculation : AU00018**

pour effectuer ses activités :

- **de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels OUI**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels NON
- **d'application en prestation de service : traitement de semences en unité mobile OUI**
- de conseil stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

**Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels**

SITE	CP – VILLE	N° SIRET
COOP AGRICOLE CEREALES APPROVISIONEMENT DROITURIER	LES ESPALUS 03120 - DROITURIER	<b>779 053 883 00012</b>
COOP AGRICOLE CEREALES APPROVISIONEMENT LUSIGNY	LD ORVALET 03230 - LUSIGNY	<b>779 053 883 00079</b>
COOP AGRICOLE CEREALES APPROVISIONEMENT VARENNES SUR ALLIER	LA FEUILLOUSE 03150 - VARENNES SUR-ALLIER	<b>779 053 883 00061</b>
COOP AGRICOLE CEREALES APPROVISIONEMENT SAINT LEON	LE BOURG 03220 - SAINT-LEON	<b>779 053 883 00053</b>
COOP AGRICOLE CEREALES APPROVISIONEMENT DOMPIERRE SUR BESBRE	RUE DE LA TOUR 03290 - DOMPIERRE SUR-BESBRE	<b>779 053 883 00046</b>
COOP AGRICOLE CEREALES APPROVISIONEMENT TRETEAU	7 RUE DU COMMERCE 03220 - TRETEAU	<b>779 053 883 00012</b>
COOP AGRICOLE CEREALES APPROVISIONEMENT SAINT MARTIN DES LAIS	LES COTES 03230 - SAINTMARTIN-DESLAIS	<b>779 053 883 00020</b>
COOP AGRICOLE CEREALES APPROVISIONEMENT LE DONJON	20 RUE DU MOULIN 03130 - LE DONJON	<b>779 053 883 00111</b>
COOP AGRICOLE CEREALES APPROVISIONEMENT SAINT YAN	PLACE DE LA BASCULE 71600 - SAINT YAN	<b>779 053 883 00129</b>

**Application en prestation de service : traitement de semences en unité mobile**

SITE	CP – VILLE	N° SIRET
COOP AGRICOLE CEREALES APPROVISIONEMENT TRETEAU	7 RUE DU COMMERCE 03220 - TRETEAU	779 053 883 00012

Pour le directeur et par délégation,  
le chef du pôle qualité et protection des  
végétaux

